

## Tableau récapitulatif des diagnostics liés à l'habitation

Diagnostics	Objet	Immeuble	Type de transaction	Quand	Validité
<b>Amiante</b>	Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits, figurant sur une liste réglementaire, contenant de l'amiante.	Immeuble dont le permis de construire a été délivré <u>avant le : 01/07/1997</u>	Ventes : Location : Copropriété :	Au moment du compromis Avant le 01/01/2006 pour l'immeuble entiers Avant le 01/01/2006 pour les parties communes	<u>Illimitée</u> en l'absence d'amiante
<b>Plomb</b>	Lutte contre le saturnisme et les situations d'insalubrité. L'expertise détermine la présence de plomb ou non dans les revêtements.	Immeuble à usage d'habitation Construit <u>avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949</u>	Vente : Location : Copropriété :	Au moment du Compromis A compter du 12/08/2008 pour toute mise en location Avant travaux dans les parties communes avant le 12/08/2008	<u>Ventes : 1 an</u> 6 ans si présence Illimité si absence
<b>Termites</b>	Etat mentionnant la présence ou non de termites et autres insectes xylophages sur les immeubles bâtis ou non bâtis	Immeubles situé dans une zone délimitée par arrêté préfectoral.	Vente : Copropriété :	Au moment du compromis Pas d'obligation mais mesure de précaution Conseillée pour ce qui concerne les parties communes.	6 mois
<b>Loi Carrez</b>	Mesure de la surface privative du lot (hors caves, garage ...)	Bien situé dans une copropriété	Vente :	A la signature du compromis	De vente à vente en l'absence de travaux et de modification de la consistance du lot
<b>DPE</b>	Calcul de la quantité standard d'énergie consommée, classement en fonction de la consommations énergétique et des émissions de gaz à effets de serre. Recommandations pour diminuer la consommation énergétique	<u>Tout immeuble bâti</u> , sauf exceptions : lieux de culte, monuments historiques, constructions provisoires, bâtiments agricoles ...	Ventes : Locations : Logements neufs : ERP>1000 m <sup>2</sup>	A annexer au compromis à compter du 01/11/2006 A annexer au bail à compter du 01/07/2007 Au plus tard à la livraison du bien depuis le 02/01/2008	<u>10 ans</u>
<b>Electricité - Gaz</b>	Etat de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.	Logement comportant une installation électrique et/ou gaz réalisée depuis plus de quinze ans.	Ventes :	Electricité : à annexer au compromis à compter du 01/01/2009 Gaz : à annexer au compromis à compter du 01/11/2207	<u>3 ans</u>
<b>ERNT</b>	Information de l'acquéreur ou du locataire sur la situation du bien immobilier, bâti ou non bâti, au regard des risques naturels et technologiques.	Bien bâti ou non bâti situé en zone de sismicité ou/et dans une zone couverte par un plan de prévention des risques naturels ou technologiques (prescrits ou approuvés)	Ventes : Locations :	Annexé au compromis depuis le 01/06/2006 Annexé au bail depuis le 1/06/2006	6 mois, sauf si modification de l'information entre le compromis et la vente.